

CR ET PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 /04/2023 - 19H00 – MORIAT

Présents : Legendre Denis, Baylot Thierry, Fournier-Salaville Dominique, Mercier Benoit, Alric Jean-Louis, Venries Nicolas, Gomes Céline, Papin Régis, Issartel Franck.

Absent excusé : Page Sandrine qui donne pouvoir à Legendre Denis.

Lieu : salle polyvalente en raison des travaux de la mairie.

Secrétaire de séance : Mme Fournier-Salaville.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte administratif 2022 :**

M. le Maire nous présente le compte administratif 2022 (compte de résultat réalisé par la commune) :

* Section Investissement 2022 : Dépenses : 131 400.01 €

Recettes : 60 813.63 € + excédent d'investissement de l'année 2021 : 5 533.02 € = 66 346.65 €

Résultat de clôture : - 65 053.36 € - 10 430 € de reste à réaliser = - 75 483.36 €, mais reste 80 285.00 € de recettes à réaliser, donc résultat définitif = + 4801.64 €

* Section Fonctionnement 2022 : Dépenses : 146 363.23 €

Recettes : 163 579.62 € + excédent de Fonctionnement de l'année 2021 : 251 846.15 € = 415 425.77 €

Résultat de clôture définitif : + 269 062.54 €

Vote : 10 votes Pour. Approuvé

- **Approbation du compte de gestion 2022 :**

M. le Maire nous présente le compte de gestion (compte de résultat réalisé par la Trésorerie) :

* Section Investissement 2022 : - 65 053.36 €

* Section Fonctionnement : + 269 062.54 €

Total : + 204 009.18 €.

Vote : 10 votes Pour. Approuvé

- **Affectation du résultat de fonctionnement 2022 :**

Résultat de clôture de la section Fonctionnement = + 269 062.54 €. L'excédent est reporté sur le budget Fonctionnement 2023.

Vote : 10 votes Pour. Approuvé

- **Vote du budget 2023 :**

Le maire présente le budget primitif 2023 :

- Section Fonctionnement : Dépenses/Recettes : 432 476.54 €

- Section Investissement : Dépenses/Recettes : 826 916.54 €

En Investissement, nous avons prévu notamment les travaux de la mairie et la réfection des places du Pouget et Saint-Fiacre.

Vote : 10 votes Pour. Approuvé

- **Vote des 3 taux d'imposition 2023 :**

Les taux des taxes sont actuellement de : taxe foncière pour le bâti : 30.88, taxe foncière pour le non bâti : 61.11, taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 6.83.

Le maire propose qu'il n'y ait pas d'augmentation cette année.

Vote : 10 votes Pour. Approuvé

- **Projet de la zone artisanale présentée par la société Sasu Airness Pro-immo :**

Le maire propose qu'on confie le dossier du projet de création d'une zone artisanale au lieu-dit Bardinoux à la société Sasu Airness Pro-Immo.

Vote : 10 votes Pour. Approuvé.

- **Questions diverses :**

- Un devis a été demandé à l'Entreprise Sadourny pour réparer l'important nid-de-poule sur la route de Scoularoux.

- D'autre part, pour donner suite à la demande de M. Mercier lors du conseil municipal du 23/03/23 à propos des travaux d'aménagement de la rase en haut de Scoularoux au croisement avec le chemin qui va à Chambezon (problème d'eau qui s'écoulerait vers le transformateur au lieu du fossé), M. Alric a montré le fossé à M. Sadourny et celui-ci confirme que les travaux ont été réalisés correctement et qu'il n'aurait pas fait mieux.

Fin de séance : 20h15.